

---

**PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

Séance du 7 juillet 2016

Nombre des conseillers

élus : 15  
en fonction : 15  
présents : 14  
procurations : 0

Sous la Présidence du Maire,  
M. KLOEPFER Jean-Claude,

Membres présents :

KLEIN Jean-Paul, LENNER Claudine, HENNY Joël, Adjoints au Maire,  
HUGLIN Michel, ALBRECHT Patricia, JUNG Marc, EGELE Virginie, RIVET Pascal (présent  
à partir de 20h05), NEU-SCHERER Suzel, LENNER Lucille, HUG Régine, PETER Catherine,  
SELIG Sébastien.

Membre absent : HARTER Françoise.

La séance est ouverte à 20 heures sous la présidence de Monsieur le Maire sur la convocation  
qui leur a été adressée le 1<sup>er</sup> juillet 2016 pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

1. **Approbation du procès-verbal du 19 mai 2016**
2. **Urbanisme**
3. **SDIS : Convention de partenariat opérationnel et d'appui à la gestion**
4. **Travaux de génie-civil Grand'Rue : effacement des réseaux d'Orange**
5. **Périscolaire : tarifs 2016/2017**
6. **Bar Sam'soul : dérogation d'ouverture jusqu'à 1 heure du matin**
7. **Divers**

Procurations : néant

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, nomme Madame Claudine  
LENNER en qualité de secrétaire de séance.

## **Préambule :**

- Information préalable : la présente séance a été précédée d'une réunion de travail.

### **1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 19 mai 2016 Délibération n° 2016-031**

Le procès-verbal de la séance du 19 mai 2016 est approuvé à l'unanimité et signé par les membres présents du Conseil Municipal.

### **2. Urbanisme**

#### **Permis de construire**

	Date depot	adresse	Demandeur	Objet
PC 068 157 16A0002	08/02/2016	Rue de la 5ème DB	RITZENTHALER Alfred	Construction d'une maison individuelle
PC 068 157 16A0006	29/02/2016	Lotissement Zwischenlachen	THOMANN Thierry	Construction d'une maison
PC 068 157 16A0008	15/03/2016	Rue de la 5ème DB	SCI GROUPE HILD - JEBSHEIM	Extension d'un bâtiment industriel démontable
PC 068 157 15A 00011 M1	21/04/2016	98 Grand' rue	LUDWIG Patrick	Le tableau des surfaces de plancher et des surfaces taxables étaient erronées. Le PC modifie les surfaces

#### **Déclarations préalables**

	Date depot	adresse	Demandeur	Objet
DP 068 157 16 A 0018	09/05/2016	2 place St Martin	SONNTAG Fabrice	Aménagement du local de kinésithérapie en appartement
DP 068 157 16 A 0020	20/05/2016	2 rue de la Chapelle	FRITSCH Marie Madeleine	Mise en place d'une clôture grillagée en limite côté sud
DP 068 157 16 A 0023	27/06/2016	8 rue des Berges	METIN Ahmet	ravalement de façade

#### **CU d'information**

CU 068 157 16 1007	04/05/2016	15 rue de la 3è DIUS	Me Burdloff - Ingersheim
CU 068 157 16 1008	30/05/2016	Rue de la Ruschmatt	Me Zanette

#### **DIA**

	18/05/2016	5 rue des Sources	Me Geismar
	25/05/2016	15 rue de la 3ème DIUS	Me Burdloff - Ingersheim
	30/05/2016	Rue de la Ruschmatt	Me Zanette

20h05 Arrivée de Monsieur RIVET Pascal

### **3. SDIS : Convention de partenariat opérationnel et d'appui à la gestion Délibération n° 2016-032**

L'organisation des services d'incendie et de secours du Haut-Rhin repose majoritairement sur les sapeurs-pompiers volontaires. La diminution de la disponibilité de ces derniers, en journée durant la semaine, engendre des difficultés dans la couverture opérationnelle quotidienne des risques courants.

Sur la base de ce constat, le SDIS du Haut-Rhin, dans le cadre de son projet d'établissement et en concertation avec l'Association des Maires du Haut-Rhin, a défini les bases d'une nouvelle organisation préconisant une approche par bassins opérationnels :

- assurant dans leur périmètre une coopération entre plusieurs centres d'incendie et de secours

garantissant un potentiel opérationnel journalier de sapeurs-pompiers volontaires de garde ou d'astreinte.

Cette nouvelle organisation appelle à optimiser la ressource de sapeurs-pompiers volontaires des corps communaux ou intercommunaux en décloisonnant les limites d'intervention des centres de première intervention.

A cette fin, et dans le cadre d'une expérimentation de cette nouvelle organisation portant sur le bassin opérationnel de Jebsheim, le SDIS propose de signer avec la commune de Jebsheim une convention de partenariat opérationnel et d'appui à la gestion. Cette convention a pour objet de fixer, dans le cadre de l'expérimentation, les modalités de partenariat entre la commune et le SDIS. Ce partenariat est basé sur la participation du CPI à la couverture du bassin et sur l'appui technico-administratif apporté par le SDIS.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,**

- d'approuver la convention de partenariat opérationnel et d'appui à la gestion proposé en annexe.
- d'autoriser le Maire à signer ladite convention.

**4. Travaux de génie civil Grand'Rue : effacement des réseaux d'Orange  
Délibération n° 2016-033**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de signer avec Orange, une convention relative à l'effacement des réseaux sur la Grand'Rue à Jebsheim.

Le montant des prestations d'ingénieries génie-civil –Etudes et travaux de câblage s'élève à 3 199 € net.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,**

- de conclure avec Orange la convention d'effacement des réseaux.
- de charger Monsieur le Maire de signer cette convention ainsi que tout acte et document nécessaire à l'exécution de cette dernière.
- de prévoir les crédits au budget principal de la commune.

**5. Périscolaire : tarifs 2016/2017  
Délibération n° 2016-034**

Vu la convention de délégation de service public signée avec la Fédération Départementale des Foyers-Clubs du Haut-Rhin (FDFC 68) pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2012 au 31 août 2017 destinée à définir les modalités de mise en œuvre de la délégation pour la gestion de l'accueil de loisirs périscolaire et A.L.S.H. de Jebsheim.

Vu l'article 8 de cette convention stipulant que la tarification mise en place lors de la signature de la convention en 2012 pourra faire l'objet d'une révision à chaque fin de période, par voie de délibération du Conseil Municipal. Cette révision devra néanmoins observer la clause butoir suivante : l'évolution du prix sera limitée à une augmentation de 5 % maximum l'an.

**Il est proposé au Conseil Municipal, de se prononcer sur la révision éventuelle des tarifs pour la rentrée 2016-2017**

TARIFS JEBSHEIM 2013/2014

Prestations	Forfait midi	Forfait soir	Mercredi journée	Mercredi 1/2 journée+repas	Mercredi % journée	Semaine vacances
T1 <2300€	6.61	3.15	16.27	9.45	5.25	73.50
T2 2300<->3000€	7.66	3.67	17.32	10.50	6.30	78.75
T3 >3000€	8.71	4.20	18.37	11.55	7.35	84

Tarifs jebnheim 2014/2015

Prestations	Forfait midi	Forfait soir	Mercredi Journée 11h30-18h30	Mercredi Midi 11h30-14h00	Mercredi % journée sans repas	Semaine vacances
T1 <2300€	6.61	3.15	12,49	7,24	5.25	73.50
T2 2300<->3000€	7.66	3.67	14,69	8,39	6.30	78.75
T3 >3000€	8.71	4.20	16,90	9,55	7.35	84

Prestations	N A P
1 <sup>er</sup> enfant	1 €
2 <sup>e</sup> enfant	0,50 €
3 <sup>e</sup> enfant et plus	gratuit

Tarifs jebnheim 2015/2016

Revalorisation 1,2 %

- 1/4h tarif soir
- Dissocier l'heure du vendredi 15h15-16h15 en tarif périsco
- Tarif NAP à l'heure

Prestations	Forfait midi	Forfait Soir L, M, J, V Périscolaire 16h15-18h30	Vendredi Périscolaire 15h15-16h15	Mercredi Journée 11h30-18h30	Mercredi Midi 11h30-14h00	Mercredi Journée sans repas	Semaine vacances
T1 <2300€	6,69	3,19	1,27	12,64	7,32	5,31	74,40
T2 2300<->3000€	7,75	3,71	1,48	14,86	8,49	6,37	79,70
T3 >3000€	8,81	4,25	1,70	17,10	9,66	7,43	85,00

Prestations	N A P
1 <sup>er</sup> enfant	1,33 €
2 <sup>e</sup> enfant	0,67 €
3 <sup>e</sup> enfant et plus	gratuit

Tarifs JEBSHEIM 2016/2017

Proposition 1 Revalorisation 1,2 %

Soit :

Prestations	Forfait midi	Forfait Soir L, M, J, V Périscolaire 16h15-18h30	Vendredi Périscolaire 15h15-16h15	Mercredi Journée 11h30- 18h30	Mercredi Midi 11h30- 14h00	Mercredi/s Journée sans repas	Semaine vacances
T1 <2300€	6,77	3,23	1,28	12,79	7,41	5,37	75,29
T2 2300<-3000€	7,84	3,75	1,50	15,04	8,59	6,45	80,66
T3 >3000€	8,91	4,30	1,72	17,30	9,77	7,52	86,02

Prestations	N A P
1 <sup>er</sup> enfant	1,35 €
2 <sup>e</sup> enfant	0,68 €
3 <sup>e</sup> enfant et plus	gratuit

Proposition 2 Tarifs inchangés compte tenu des tensions effectifs

Prestations	Forfait midi	Forfait Soir L, M, J, V Périscolaire 16h15-18h30	Vendredi Périscolaire 15h15-16h15	Mercredi Journée 11h30- 18h30	Mercredi Midi 11h30- 14h00	Mercredi/s Journée sans repas	Semaine vacances
T1 <2300€	6,69	3,19	1,27	12,64	7,32	5,31	74,40
T2 2300<-3000€	7,75	3,71	1,48	14,86	8,49	6,37	79,70
T3 >3000€	8,81	4,25	1,70	17,10	9,66	7,43	85,00

Prestations	N A P
1 <sup>er</sup> enfant	1,33 €
2 <sup>e</sup> enfant	0,67 €
3 <sup>e</sup> enfant et plus	gratuit

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à 8 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention (NEU-SCHERER Suzel),**

- d'approuver la revalorisation de 1.2% des tarifs selon la proposition 1 ci-dessus.

**6. Bar Sam'soul : dérogation d'ouverture jusqu'à 1 heure du matin  
Délibération n° 2016-035**

Par courrier du 27 avril 2016, la gérante du bar « le Sam'soul » situé 29 Grand rue à Jebbsheim, a sollicité une prolongation de l'heure d'ouverture jusqu'à 1 heure du matin, tous les jours de la semaine durant la période estivale.

Selon les dispositions de l'arrêté préfectoral n° 2011-150-4 du 30 mai 2011, l'heure légale de fermeture est fixée à minuit. Les établissements peuvent toutefois rester ouverts jusqu'à 1 heure dans la nuit du samedi au dimanche.

Dans la catégorie des communes dont relève Jepsheim, le Maire peut par arrêté réglementaire, pris sur avis du conseil municipal, retarder l'heure de fermeture jusqu'à 1 heure du matin de façon permanente ou saisonnière.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,**

- d'émettre un avis favorable pour retarder l'heure de fermeture du bar « Le Sam'soul » jusqu'à 1 heure du matin tous les jours de la semaine à l'exclusion du lundi, jour de fermeture.
- de dire que la durée de validité de cette autorisation est fixée à 6 mois.
- d'autoriser le Maire à signer l'arrêté réglementaire d'autorisation.

**7. Divers**

**Station d'épuration** : visite de présentation aux élus et portes ouvertes le 27 août 2016.

**Résultat de la quête pour la lutte contre le cancer :**

Le résultat de la quête pour la lutte contre le cancer 2016 s'élève à 7 010 €. Les généreux donateurs ainsi que l'équipe de quêteurs en sont vivement remerciés.

**Colmar Agglomération** : diffusion du rapport d'activité 2015.

**Affaire HUG/Commune de Jepsheim**

Le 11 mars 2013, un arrêté interruptif de travaux a été prononcé par le Maire au nom de l'Etat afin de mettre en demeure Monsieur HUG Willy de cesser les travaux de ravalement de façade entrepris 51 rue d'Ostheim à Jepsheim. Suite à cette décision, un recours a été déposé au Tribunal Administratif par Monsieur HUG.

Considérant tous les litiges en cours, un protocole transactionnel a été signé en 2014 entre la commune de Jepsheim, Monsieur Willy HUG et l'EARL DES TROIS SAPINS, afin de mettre un terme à tous les recours en instance.

L'affaire concernant l'arrêté interruptif de travaux du 11 mars 2013 a continué à courir et la commune est condamnée à payer une pénalité de 1 035 € à Monsieur HUG Willy au titre des articles L761-1 et R761-1 du code de justice administrative.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 20h32.

Jepsheim, le 8 juillet 2016  
Le Maire,  
J.C. KLOEPFER

